

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1584

présenté par

Mme Vidal, Mme Firmin Le Bodo, M. Baichère, Mme Robert, M. Kerlogot, Mme Sylla,
Mme Thourot, Mme Le Peih, Mme Pouzyreff, M. Isaac-Sibille, Mme Bureau-Bonnard,
Mme Essayan, M. Rudigoz et M. Kokouendo

ARTICLE 31

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« territoire »

insérer les mots :

« , en présentiel ou selon des modalités de télésanté, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 31 invite les Ehpad à se projeter sur les territoires. Or, cela ne saurait être possible que s'ils sont en capacité de remplir leur mission centrale auprès des résidents dans des conditions optimales.

Pour atteindre cet objectif, il semble nécessaire d'orienter les solutions vers une approche incluant la télésanté, afin de mutualiser des ressources médicales et infirmières, et d'apporter l'expertise au plus proche du terrain.

Cet amendement vise ainsi à améliorer l'accès à l'expertise des professionnels du grand âge sur l'ensemble des territoires.